

**ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE  
DE LA VENOGÉ****Procès-verbal****Séance du jeudi 30 septembre 2021****Salle des Vergers à Lussery-Villars, à 18h00**

Président de séance : Yvan Stutzmann, Syndic de Lussery-Villars

Secrétaire de séance : Marielle Goy Bommottet, secrétaire, Penthaz

Présents/excusés : selon liste en annexe

**1) Bienvenue**

Le président ouvre la séance à 18h00. Il souhaite la bienvenue à tous les membres présents en tant que Président du Conseil et Syndic de Lussery-Villars. Il excuse l'absence de M. Yves Jauner, président du Codir, et de M. Pierre Déjardin, directeur de l'Etablissement primaire Penthalaz-Venoge. Il remercie le codir d'être présent, ainsi que Mme Sophie Mizar, boursière de l'ASIVenoge.

**2) Appel**

La secrétaire procède à l'appel. Il y a 12 membres présents sur 16 membres assermentés. La double condition de présence des membres et des communes étant remplie, l'assemblée peut délibérer valablement. La liste des présences/absences est jointe au présent PV.

**3) Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté tel quel à l'unanimité.

**4) Approbation du PV de la séance du 26 août 2021**

Le président rappelle que le PV d'assermentation du Préfet a été lu et accepté immédiatement après rédaction, lors de la séance précédente. Il demande s'il y a des questions ou remarques concernant le PV de la séance précédente. Il. Ce n'est pas le cas et le PV est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

**5) Assermentations(s) éventuelle(s)**

M. Stutzmann rappelle que seuls les délégués désignés par leurs exécutifs/législatifs respectifs peuvent être assermentés et pas leurs suppléants. Ces derniers ne pourront l'être qu'après leur(s) délégué(s) principal(aux). Le président demande si parmi les membres présents, il y a des personnes qui n'ont pas été assermentées lors de la séance précédente. S'annoncent : M. Laurent Gilliéron (Ds), Mme Natacha Baudet (Pz), M. Philippe Gacond (Plz), Mme Sylvette Grandchamp (Plz), M. Nicola Cardinale (LV), Mme Natacha Bogorad Quiroga (Pz). Le président fait lever l'assemblée et procède à l'assermentation. Cela fait, l'assemblée passe donc à 18 personnes présentes après assermentation.

**6) Elections complémentaires pour les commissions constructions et transports**

Le président rappelle que lors de la séance de mise en place, un certain nombre de personnes étaient absentes. N'ayant pas pu être assermentées, elles n'ont pas pu être présentées pour les commissions des constructions et des transports. Ces commissions doivent être complétées.

### Commissions des transports

M. D. Chapuis propose Mme Sylvette Grandchamp (Plz) ; M. Dumont propose M. JF. Pollien (Pz). M. Duperrut propose Mme Stéphanie Reda (VIV). Ces trois personnes confirment accepter leur candidature. Compte tenu que le nombre de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir, sur proposition du président, ils sont élus par acclamation.

### Commission des constructions

Mme Marendaz propose M. Simon Von Oppenheim (Mex). M. D. Chapuis propose M. Philippe Gacond (Plz). M. Pollien propose Mme Natacha Baudet (Pz). Pour VIV, en l'absence du délégué concerné, M. Duperrut se propose par intérim, en attendant la prochaine séance. Les candidats ayant confirmé accepter leur candidature, leur nombre étant égal au nombre de postes à pouvoir, ils sont élus par acclamation.

### **7) Communication du Bureau**

Le président informe l'assemblée des travaux du bureau concernant le règlement du CI. Des questions ont été envoyées au juriste aux Affaires communales. Sur la base des réponses de cette dernière, le Bureau se reverra pour finaliser le projet qui sera présenté au Conseil intercommunal.

### **8) Communication du Codir**

Le président donne la parole à Mme Marendaz, vice-présidente du Codir. Cette dernière informe l'assemblée qu'en ce qui concerne les finances, la convention des loyers va être revue. Ce sujet avait été mis en suspens suite à une intervention de la commune de Penthaz. Mme Marendaz cède ensuite la parole à Mme Jaugey dont les informations, relatives aux devoirs surveillés, sont jointes au présent PV.

M. Emery donne des informations à propos des cantines scolaires. Ses communications sont jointes au présent PV.

M. Liard informe l'assemblée que les travaux d'étude du futur bâtiment du Cheminet avancent. La demande relative à la participation des commissions de constructions aux séances de travail du Copil n'a pas pu être acceptée en raison du nombre trop élevé de personnes que cela représente. Des séances d'informations seront donc organisées spécialement et séparément pour ces dernières.

Mme Marendaz rebondit sur les propos de M. Liard pour prier les membres de la commission des constructions de prendre note que la prochaine rencontre avec le Copil aura lieu le mercredi 6/10 à 16h30 à la salle du Verger à Plz afin que le Copil puisse présenter l'état des travaux à la commission.

M. Gilliéron relève que certains membres de la commission sont absents à cette séance.

Mme Marendaz lui confirme que le Copil enverra dès que possible une convocation par courriel.

M. Stutzmann ouvre la discussion M. Chapuis informe l'assemblée que l'enquête publique concernant le PA du Cheminet s'est terminée le 10 septembre. La commune de Penthalaz a reçu 10 oppositions et une remarque. La Municipalité Plz a commencé à traiter ces oppositions.

Mme Bogorad demande des précisions par rapport aux cantines scolaires et à l'augmentation de prix de CHF 3,- par repas qui a provoqué une certaine polémique. Elle relève que les parents qui ont écrit à l'ASIVenoge n'ont pas encore reçu de réponse. Mme Bogorad relève également que de récents changements dans l'organisation des cantines a rendu la situation plus difficile pour les parents, par exemple pour les pique-nique. D'autre part, le trajet pour se rendre à la cantine de Plz paraît dangereux à certains parents. Mme Bogorad souhaite savoir si quelque chose est prévu pour rassurer les parents inquiets. M. Emery confirme qu'une délégation du Copil s'est rencontrée pour discuter des courriers reçus ; un avis de droit a été demandé à l'UCV et un courrier de réponse est en préparation. Il relève en particulier que les coûts de surveillance ont augmenté suite à la mise à disposition de sites alternatifs, dans le but de pouvoir répartir les élèves. La surveillance de ces derniers a donc dû être étendue. Quant au trajet pour aller à l'Hôtel de Ville, bien que M. Emery puisse comprendre l'inquiétude de certains parents, il longe une zone limitée à 30 km/h. M. Emery conclut en précisant que la construction d'un nouveau collège avec des structures d'accueil intégrées permettrait d'apporter des solutions aux problématiques relevées.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au point suivant de l'ordre du jour ; il remercie en particulier les membres des commissions qui ont travaillé d'arrache-pied pour fournir les rapports à temps pour la séance.

**9) Préavis n°01/2021 du Bureau relatif à la fixation des indemnités des membres du Conseil intercommunal de l'ASIVenoge, du bureau et des commissions pour la législature 2021 – 26**

Le président précise que ce préavis, présenté une fois par législature, a été soumis au Codir. La lecture du préavis ni celle du rapport ne sont demandées. M. Stutzmann ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le président donne lecture des conclusions du préavis qui sont ensuite mise au vote. Le préavis est accepté à l'unanimité.

**10) Préavis n°03/2021 du Codir relatif au budget 2022**

Le président demande si quelqu'un souhaite la lecture du rapport de la COGEST. Ce n'est pas le cas et la discussion est ouverte. M. Gacond demande des précisions concernant l'intégration du budget de l'ASIVenoge dans celui des communes membres. En particulier, il souhaite savoir ce qui se passerait si le législatif de Plz, ou d'une autre commune, refusait la ligne du budget. M. Stutzmann lui répond qu'a priori, le CI devrait à nouveau statuer. M. Chapuis confirme que pour refuser la ligne en question, il faudrait une argumentation solide du législatif communal, c'est pourquoi le rôle des délégués municipaux et des conseils communaux/généraux est très important.

M. Laurent Gilliéron s'interroge sur l'augmentation due à l'ouverture de la piscine intercommunale des Chavannes. Il souhaite savoir si ce sont bien les mêmes chiffres que prévu. M. Dumont s'exprime au nom du Copil ASPIC et confirme qu'à satisfaction des membres de ce copil, les chiffres sont les mêmes depuis le début des travaux. M. Dumont admet qu'il s'agit en effet d'un investissement important mais il relève que la place réservée pour les écoles est conséquente (5 lignes sur les 6 du grand bassin). D'autre part, l'ASPIC a pour projet d'accueillir d'autres associations scolaires, ce qui permettrait de baisser les coûts à l'avenir.

M. Pollien a une question concernant la ligne 575.3173.3 concernant les spectacles qui mentionne une participation au projet « Dancing Classroom ». Mme Marendaz répond que c'est le chiffre qui a été communiqué par la direction des écoles. Mme Jaugey précise qu'il s'agit d'un projet pédagogique qui permet aux élèves garçons et filles de se rapprocher par l'apprentissage de la danse de salon (contact, respect de l'autre, etc). Il est prévu 10 semaines de cours de danse. Ce projet concerne la prochaine année scolaire mais pourrait être pérennisé par la suite. Mme Bogorad propose de faire suivre au Bureau de l'ASIVenoge le lien avec un reportage télévisé à ce sujet qui pourra être ensuite transmis aux membres du CI.

Le codir prend note de demander au directeur de l'EP Penthalaz-Venoge de se faire représenter lorsqu'il ne peut pas participer à une séance du Conseil intercommunal.

Il n'y a pas d'autre question et M. Stutzmann propose de passer à la suite. Il donne lecture des conclusions du préavis qui sont ensuite soumise au vote. Le préavis est accepté à l'unanimité.

**11) Préavis n°04/2021 du Codir relatif à la rémunération des membres du CODIR ASIVenoge pour la législature 2021-2026**

La lecture des documents n'est pas demandée. Le président ouvre la discussion. Il n'y a pas de question. M. Stutzmann clôt la discussion. Il donne lecture des conclusions, y compris de la lettre d proposé par la COGEST. M. Duperrut précise que ce point a été ajouté en raison de la sorte de « vide juridique » qui existe entre la fin de la législature précédente et l'acceptation du préavis relatif aux rémunérations de la législature suivante. De nombreux législatifs communaux l'ont déjà adopté pour leur propre fonctionnement. M. Stutzmann passe le point d au vote. L'amendement est accepté à l'unanimité des membres présents, le président donne lecture des conclusions du préavis sur cette base, qui sont ensuite soumises au vote. Le préavis amendé est accepté à l'unanimité.

**12) Préavis n°05/2021 du Codir relatif à la délégation de compétences et pouvoirs spéciaux des membres du CODIR ASIVenoge pour la législature 2021-2026**

Le président précise que ce préavis est habituel à chaque début de législature. Il est relevé que ce préavis comprend déjà la mention de validité jusqu'au 31 décembre 2026. La parole n'est pas demandée. Le président donne lecture des conclusions du préavis qui sont ensuite soumises au vote. Le préavis n° 05/2021 est accepté à l'unanimité.

### 13) Divers et propositions individuelles

M. Gilliéron souhaite revenir sur le point 5 de l'ordre du jour concernant les assermentations. Il rappelle qu'il avait été proposé pour la COGEST (commission de gestion et des finances) par M. Mocchi dès la première séance de la législature. M. Stutzmann s'excuse pour cette omission et conformément à sa proposition, M. Gilliéron est élu par acclamation pour la commune de Daillens.

Mme Bogorad demande s'il est possible d'avoir une information sur le calendrier du projet de construction des bâtiments scolaires à Plz. M. Liard répond que l'organisation est en cours mais qu'il n'y a pas de dates définies. Elles seront données en temps utiles.

Mme Grandchamp revient sur la réponse de M. Liard et précise qu'en tant que membre d'un Conseil communal, les délégués sont souvent sollicités pour répondre à ce genre de question. M. Liard répond que le Codir est en cours d'organisation pour l'information des commissions qui pourront ensuite rapporter à leurs conseils communaux. Mme Grandchamp demande si pour le moment, on est dans les temps.

M. Chapuis précise qu'il est important de retenir qu'il y aura la séance du 6 octobre pour les commissions de construction et d'urbanisme. Le bureau Ferrari pourra donner des informations plus précises. La commission de construction de l'ASIVenoge a été invitée à participer à cette séance. La Municipalité de Plz a l'intention de passer le préavis municipal encore au mois de décembre.

M. Emery précise qu'il y aura une présentation le 4 novembre au Conseil communal de Pz par le bureau Ferrari. Il suppose que la même présentation pourra avoir lieu dans chaque commune.

M. Duperrut confirme également au nom de la commune de VIV, une séance de présentation au Conseil communal de VIV est déjà prévue. Il y a beaucoup d'interrogations de la part des législatifs mais le projet avance. Dans le courant du processus, il sera également important que les préavis soient acceptés par les législatifs des six communes.

M. Gilliéron souhaite rebondir sur les propos de M. Duperrut et relève que les délégués des législatifs savent que des préavis seront présentés. En attendant, ils sont souvent sollicités par leurs législatifs. Il est donc important que les délégués puissent répondre aux questions qui leur sont posées par leurs collègues.

M. Stutzmann tient à souligner qu'il a déjà été prévu qu'une communication soit mise en place, notamment de la part du bureau Ferrari, une communication compréhensible par toutes et tous.

Mme Marendaz ajoute que chaque délégué peut aussi rapporter à ses collègues l'avancement des travaux.

Mme Grandchamp encourage le Codir à s'investir dès que possible dans la communication d'informations, sachant que la prochaine séance du CI n'aura pas lieu avant mars prochain.

M. Emery ajoute le Copil met un point d'honneur à soigner la communication mais ne souhaite pas partir sur des fausses pistes tant que le projet n'est pas encore fixé. En effet, avant de s'avancer, il faudra s'assurer que le projet présenté entre dans le budget fixé.

Mme Grandchamp remercie le Codir pour les réponses qui ont été données.

Le président demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer. Ce n'est pas le cas.

### 14) **Prochaine séance : 31.03.2022, lieu et heure encore à définir**

Le président clôt la séance à 19h00. Il invite toutes les personnes qui le souhaitent à rester pour la présentation de l'ARGdV qui suit la séance.

Pour le Conseil intercommunal ASIVenoge :

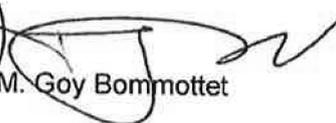
Le président :



Y. Stutzmann



La secrétaire :



M. Goy Bommottet

Nom	Prénom	Présence :	Délegué Muni	Fonction/s	Commune	Assermenté-e
1	STUTZMANN	Présent	Délegué Muni	Président (Secrétaire CI)	Lussery-Villars	Oui
	GOY BOMMOTTET	0	Hors conseil			---
2	DUMONT	Présent	Délegué Muni	COGEST	Penthalaz	Oui
3	POLLIER	Présent	Délegué Muni	Vice-président + TRANSPORTS	Penthalaz	Oui
4	BAUDET	(Présente*)	Déleguée CC	CONSTRUCTIONS	Penthalaz	*Non (Ass. Début séance)
5	BOGORAD QUIROG	(Présente*)	Déleguée CC	Membre	Penthalaz	*Non (Ass. Début séance)
6	CHAPUIS	Présente	Délegué Muni	Membre	Penthalaz	Oui
7	MARTINETTI	Présent	Délegué Muni	Membre	Penthalaz	Oui
8	GRANDCHAMP	(Présente*)	Déleguée CC	TRANSPORTS	Penthalaz	*Non (Ass. Début séance)
9	GACOND	(Présente*)	Délegué CC	CONSTRUCTIONS	Penthalaz	*Non (Ass. Début séance)
10	MARTIN	Excusée	Délegué Muni	Membre	Dailiens	Oui
11	MOCCHI	Présent	Délegué Muni	TRANSPORTS + Scrut. Suppléant	Dailiens	Oui
12	GILLIERON	(Présente*)	Délegué CC	COGEST	Dailiens	*Non (Ass. Début séance)
13	CLEMENT	Excusé	Délegué CC	CONSTRUCTIONS	Dailiens	Oui
14	SATURNIN	Excusée	Délegué Muni	TRANSPORTS + Scrutateur suppl	Lussery-Villars	Oui
15	CHAPPUIS	Présent	Délegué CG	COGEST + CONSTRUCTIONS + Scrutateur	Lussery-V	Oui
16	FLANDIN	Excusé	Délegué Muni	Membre	Mex	Non
17	VON OPPENHEIM	Présent	Délegué Muni	COGEST + CONSTRUCTIONS	Mex	Oui
18	VOLTZ	Présente	Délegué CG	TRANSPORTS + Scrutatrice	Mex	Oui
19	DUPERRUT	Présent	Délegué Muni	COGEST	Vufflens-la-Ville	Oui
20	DI LALLO	Présente	Délegué Muni	Membre	Vufflens-la-Ville	Oui
21	REDA	Présente	Délegué CC	TRANSPORTS	Vufflens-la-Ville	Oui
22	STUCKY	Excusé	Délegué CC	Membre	Vufflens-la-Ville	Non
		12	/22 membres	18 membres présents après assermentation	6 / 6 communes	

Suppléants/es :

BRA	Cécile	---	Déleguée CC	Suppléant	Penthalaz	Non
CODINA	Valérie	---	Délegué Muni	Suppléant	Penthalaz	Non
CARDINALE	Nicola	*Présent	Délegué Muni	Suppléant	Lussery-Villars	*Non (Ass. Début séance)
PIGUET	Cédric	---	Délegué CG	Suppléant	Lussery-Villars	Non
BEUCHAT	Reshma	---	Délegué CG	Suppléant	Mex	Non
FALCONNET	Fanny	---	Délegué CC	Suppléant	Vufflens-la-Ville	Non

NB : Les suppléants ne peuvent pas être convoqués ni siéger en assemblée tant que le/la délégué/e principal/e n'a pas été assermenté/e.